



Préparer son voyage à l'étranger





Etudes, stage en entreprise, emploi rémunéré, volontariat : vous êtes de plus en plus nombreux à choisir le long-terme à l'étranger pour une immersion totale. En plus du bénéfice culturel, linguistique et humain, une telle expérience constitue également un atout supplémentaire pour votre parcours professionnel.

Prendre la décision de partir à l'étranger suscite certaines questions à ne pas laisser en suspend. Qu'il s'agisse de la santé, de l'hébergement ou même des obligations administratives liées au départ, rien ne doit être laissé au hasard...

Afin de préparer votre voyage sereinement, le Crédit Agricole met ce guide à votre disposition. Cet ouvrage vous accompagne pas à pas et rassemble les informations essentielles à connaître pour préparer votre séjour et vous simplifier le quotidien une fois sur place !

Préparer le voyage

1. Bien préparer son départ - conseils et formalités...

FORMALITÉS OBLIGATOIRES



En Europe : la carte d'identité seule peut être suffisante. Vérifiez bien que celle-ci soit en cours de validité lors de votre séjour.



Hors Europe : le passeport est nécessaire. Pour l'obtenir, rendez vous dans les mairies, préfectures ou sous-préfectures. Le délai de délivrance du passeport est d'environ 3 semaines, il est donc important de s'y prendre à l'avance. Beaucoup de pays exigent que celui-ci soit valide 6 mois après votre date de retour. Il est préférable de se renseigner à ce sujet auprès de l'ambassade du pays d'accueil.



Le visa : selon votre destination, il est possible qu'un visa soit nécessaire. Dans certains pays, il l'est seulement pour une période de plus de 3 mois. Dans d'autres, le visa est obligatoire quelle que soit la durée du séjour. Le visa n'est pas obligatoire pour les étudiants résidents dans l'espace économique européen.



En cas de perte ou de vol : pour faire face à ce genre d'imprévus, pensez à photocopier les documents les plus importants (pièces d'identité, billets d'avion...). Laissez ces copies à un proche ou conservez-les en lieu sûr. Vous pouvez également les numériser et les stocker sur internet pour y avoir accès de n'importe où, n'importe quand...



CONSEILS PRATIQUES

Au-delà des formalités obligatoires, vous pouvez également prévoir d'emmener avec vous :



Vos documents administratifs

- Permis de conduire France et international
- Extrait d'acte de naissance
- Copie du livret de famille
- Certificat de la journée citoyenne
- Extrait de casier judiciaire
- Photo d'identité



Vos documents personnels

- Carnet de santé et de vaccination
- Carte de groupe sanguin
- Certificats médicaux
- Coordonnées de la caisse d'assurance maladie, mutuelle, assurance...
- Attestations des différentes assurances



Vos documents professionnels

- Copie des dossiers scolaires et bulletins
- Copie des diplômes
- CV

2. Quelques informations utiles avant le départ...

→ **L'inscription au consulat** : lorsque vous partez à l'étranger pour une longue durée, pensez à vous faire recenser au consulat. Cela permet de savoir où sont établis les Français hors de France afin d'assurer leur protection et leur sécurité. Retrouvez la liste des consulats et ambassades français à l'étranger sur : <http://www.mfe.org>

→ **La conduite** : votre permis de conduire français vous autorise à circuler librement dans les pays membres de l'union Européenne, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. En dehors de l'UE, le permis de conduire français n'est souvent pas reconnu. Il vous est donc conseillé de vous procurer un permis de conduire international auprès de la préfecture ou sous-préfecture de votre domicile. Attention, le permis de conduire international seul n'a aucune valeur, il faut donc conserver votre permis français. Pour faire votre demande, vous devrez vous munir de votre permis national, d'un justificatif d'identité, de 2 photographies récentes et d'un justificatif de domicile.

→ **La carte « International Student Identity Card »** : elle est la carte des bons plans étudiants à l'international. Utilisable dans 120 pays, ISIC vous donnera accès à plus de 40 000 réductions sur les voyages, shopping, loisirs, assurances, études... Commandez votre carte directement sur internet sur le site : www.isic.fr

→ **La météo** : suivant les destinations, certaines périodes de l'année sont à éviter... Chaleur ou froid intense, vent puissant, pluie torrentielle jusqu'à la mousson, il s'agit d'être prévoyant et bien renseigné. Sur la toile, plusieurs sites vous informeront des particularités météorologiques de votre destination en fonction de la saison.

→ **Les langues étrangères** : pour comprendre et vous faire comprendre, il est important d'avoir des bases dans la langue parlée dans le pays de destination. Suivant le motif du voyage (études, stage ou travail), des exigences linguistiques peuvent être demandées par l'université ou le pays d'accueil. L'anglais restant le plus couramment utilisé avec l'allemand et l'espagnol, il serait préférable de tester votre langue et, suivant les résultats, de se mettre à niveau.



Que faire à l'étranger ?

1. Les programmes d'études

Etudes, stage en entreprise, emploi rémunéré, volontariat...

Découvrez l'ensemble des solutions qui s'offrent à vous pour partir à l'étranger et trouver le projet qui vous ressemble....

ERASMUS

European Region Action Scheme for the Mobility of University Students est le nom donné au programme d'échange d'étudiants provenant des grandes écoles et universités européennes.

Le programme Erasmus a été lancé en 1987 lors de la conférence de Rome. Avec Erasmus, les étudiants peuvent effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement scolaire européen, pour une durée minimale de trois mois et jusqu'à 1 an.

Le programme Erasmus est ouvert :

- aux 27 Etats membres de l'Union européenne
- aux Etats de l'Espace économique européen (EEE)
- à la Turquie.

Une extension du programme Erasmus appelée Erasmus Mundus ouverte à tous les pays du monde existe également depuis 2004.

LEONARDO DA VINCI

Le programme Leonardo da Vinci favorise la mobilité des personnes souhaitant obtenir une expérience professionnelle dans un pays de l'union européenne. Ce cursus est l'occasion, pour les bénéficiaires du programme, d'améliorer leurs compétences professionnelles, de perfectionner une langue étrangère et de s'immerger dans un contexte professionnel différent.

Le programme est ouvert :

- aux apprentis
- aux lycéens en formation professionnelle initiale
- aux jeunes travailleurs
- aux demandeurs d'emploi ou diplômés récents.

LE CREPUQ

La *Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec* (CREPUQ) est un organisme privé qui regroupe tous les établissements universitaires Québécois et qui offre la possibilité aux étudiants, d'effectuer une partie de leurs études dans une université partenaire de la province du Québec au Canada.

Les études dans l'établissement d'accueil sont validées pour l'obtention du diplôme français sous réserve de résultats satisfaisants.



2. Le stage

Un stage à l'étranger est un plus sur le CV pour démontrer à un employeur votre capacité à utiliser une ou plusieurs langues étrangères en situation professionnelle. C'est aussi un moyen d'acquérir des compétences propres au fonctionnement d'une entreprise étrangère.

Pour effectuer un stage en Europe, vous n'avez besoin ni de permis de travail ni de visa.

En revanche hors de l'Europe le visa est impératif. Aux Etats Unis, Canada, Japon, Mexique, Suisse et dans certains pays d'Asie, le permis de travail est indispensable. Les démarches à effectuer pour réaliser un stage hors Europe sont donc plus ou moins lourdes selon la destination.

Par ailleurs, n'oubliez pas d'exiger une convention de stage, notamment concernant votre couverture sociale.



Petit tuyau : Le ministère des Affaires étrangères et européennes offre la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger aux étudiants inscrits dans une formation délivrant un diplôme reconnu par l'Etat au sein d'un établissement d'enseignement supérieur français.

Ce stage s'effectue dans une mission diplomatique (chancellerie politique, service de presse, service de coopération et d'action culturelle) ou un poste consulaire.

3. Le volontariat international

Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, le volontariat international est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin pour une carrière internationale.

Attention, volontariat ne rime pas avec bénévolat. Alors que le bénévolat s'exerce généralement en dehors de tout contrat, le volontariat, lui, répond à des règles précises régies par la loi et oblige les parties à s'engager l'une envers l'autre contractuellement. Toutefois, bien que les parties signent un contrat, il ne s'agit pas pour autant d'un contrat de travail. Le volontaire n'est jamais salarié de l'organisation qui l'accueille.

Grâce aux avantages du statut de volontaire, des organisations plus modestes et qui n'ont pas forcément les moyens d'employer un salarié feront plus facilement appel à de jeunes volontaires recherchant principalement une expérience professionnelle enrichissante et qui leur permette de se distinguer des autres, une fois sur le marché de l'emploi.

Il existe plusieurs types de volontariat international. Leurs différences sont nombreuses et résident aussi bien dans le type que dans la durée ou le lieu des missions proposées.

4. Le travail à l'étranger

Enrichir son CV, se faire une expérience professionnelle, et apprendre une langue étrangère sont autant d'atouts pour développer son parcours professionnel. Pour autant, trouver un travail à l'étranger n'est pas une mince affaire. Etre préparé financièrement et psychologiquement reste primordial. Evitez de partir à l'aventure sans projet ni objectifs précis. Une bonne préparation avant le départ sera synonyme de réussite.

Avant d'entamer les démarches, il est important de faire le point sur vos attentes, ce que peut vous apporter votre futur emploi. Vous devez définir votre projet, ce que vous savez faire et comment valoriser vos compétences.

Lorsque cette étape est validée, vos recherches peuvent commencer. Pour cela, préparez les documents nécessaires au recrutement. Rédigez vos CV et lettre de motivations dans la langue du pays d'accueil. Suivant votre destination, les us et coutumes peuvent être différents et le format de votre CV ne sera pas apprécié partout de la même manière. Il existe plusieurs sites susceptibles de vous aider dans cette démarche. Le pôle emploi peut également vous proposer des ateliers qui sauront vous être utiles pour atteindre votre but. N'hésitez donc pas à mettre à profit tous ces outils.

Soyez vigilant en ce qui concerne votre contrat de travail. Contrairement à la France où les lois et conventions collectives régissent les relations entre employeurs et employés, hors des frontières les choses sont différentes. Votre contrat de travail sera donc déterminant, soyez bien attentif à celui-ci. Dans l'Espace Economique Européen (EEE) les directives rendent obligatoires l'existence du contrat, celui-ci est soumis à la législation du pays d'accueil. Hors EEE, sa forme varie et peut devenir obligatoire pour l'obtention d'un permis de travail.

Les citoyens français peuvent résider dans n'importe quel pays de l'Union européenne (UE) pour y chercher un emploi, à condition d'avoir les moyens financiers suffisants pour subvenir à leurs besoins.



Vivre à l'étranger

Vivre à l'étranger est une décision importante, qui ne s'improvise pas. Afin de vivre au mieux le quotidien une fois sur place et de faire face aux éventuels imprévus, recherchez dès à présent votre hébergement et assurez-vous d'être convenablement couvert sur le plan de la santé.

1. La santé

En Europe :

Lorsque vous partez dans un pays de l'UE, pensez à faire votre carte européenne d'Assurance Maladie. Cette carte atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe. Pour obtenir votre carte, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie au moins deux semaines avant votre départ. Votre carte est valable un an.

Grâce à votre carte européenne d'assurance maladie, vos frais médicaux sont pris en charge sur place selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Hors Europe :

Dans certains pays, les frais médicaux coûtent très cher. Renseignez-vous sur l'état sanitaire du pays et vérifiez les frais médicaux qui pourront rester à votre charge.

Dans tous les cas, il vous est recommandé de souscrire une assurance complémentaire santé spécifique qui vous proposera en plus des remboursements, toute une gamme de garanties et services utiles (rapatriement, responsabilité civile, perte, vol, casse...).



2. L'hébergement

Pour vous loger à l'étranger, plusieurs solutions s'offrent à vous. Votre choix va dépendre du budget que vous pourrez consacrer au logement ainsi que de vos préférences sur le plan de la vie quotidienne.

Par exemple, dans les grandes villes, le coût de l'immobilier sera plus élevé, la colocation sera donc un excellent moyen de vivre dans un espace plus important et plus convivial.

Il existe d'autres alternatives comme la chambre louée dans une famille d'accueil. L'expérience sera authentique et vous poussera à utiliser une nouvelle langue. En choisissant cette solution, vous pouvez vous loger en échange d'un loyer, d'une garde d'enfants ou d'une quelconque participation aux tâches quotidiennes.

Tout comme le stage ou le travail à l'étranger, la recherche du logement est une chose à ne pas négliger et donc à préparer avec soin. Néanmoins, si la question de l'urgence se pose vous pouvez penser aux réseaux sociaux comme «Couchsurfing» qui vous permettront de trouver un toit pour plusieurs nuits en attendant d'approfondir vos recherches.

Partage d'appartements

- Couchsurfing
- Colocation
- Echange d'appartement

Chez l'habitant

- Jeune fille au pair
- Home sitting

Autres formules

- Auberges de jeunesse
- Campings
- Chambres à louer

Pour en savoir plus :

www.flatissimmo.com

Document d'informations non contractuel
Ce guide d'informations vous est offert par le Crédit Agricole Nord de France



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'Établissement de Crédit, Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le N° 07 019 406, 440 676 559 RCS LILLE dont le siège social est 10, avenue Foch - BP 369 - 59020 LILLE CEDEX